

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE n°1907/2006, annexe II

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Désignation commerciale : VALMAG® CRC
Dénomination : Matière Première Secondaire Réfractaire.
Utilisation : Fabrication de bétons et de pièces de forme réfractaires.

Fabricant : VALOREF S.A. – ZI La Croisière – F - 84500 BOLLENE
Tél : 33 (0) 4 90 40 50 00 / Fax : 33 (0) 4 90 40 50 01
Courriel : environnement@valoref.com
Numéro d'appel d'urgence : 33 (0) 4 90 40 50 00

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Pour l'homme :

Produit contenant des fractions fines : risques d'émission de poussières en cas de manipulation.

Irritation possible par action abrasive du produit.

Produit à base d'oxyde de chrome pouvant contenir des traces de chrome hexavalent (<100 ppm) : le chrome hexavalent a été reconnu comme cancérigène, l'inhalation de poussières doit être évitée.

Pour l'environnement :

RAS

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature : Grains réfractaires de magnésie-chrome d'origine cimenterie

Origine : M.P.S issue du traitement de réfractaires usagés

Analyse chimique type: VALMAG® CRC

<u>Composants</u>	<u>% Pondéraux</u>	<u>EINECS</u>	<u>CAS</u>	<u>N° Pré-Enregistrement Reach</u>
Magnésie	45 à 70 %	215-171-9	1309-48-4	05-2116729283-45-0000
Oxyde de chrome	8 à 16 %	215-160-9	1308-38-9	05-2116729146-45-0000
Alumine	0 à 8 %	215-691-6	1344-28-1	05-2116728092-51-0000

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Laver toute plaie à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Laver abondamment à l'eau pure et traiter comme une particule dans l'œil.

Ingestion : Sans objet

Inhalation : De poussières : allez dans un environnement sain.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit réfractaire ininflammable compatible avec toutes les méthodes de lutte contre le feu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthode de nettoyage : Ramasser mécaniquement et nettoyer par aspiration.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Pendant le déconditionnement, utiliser un masque anti-poussière de type FFP3, selon NF EN 149.

Stockage : Conserver les produits dans un endroit sec et à l'abri.

Mise en garde : Produit dense, contrôler la capacité des silos et réceptacles.

Pour chaque manipulation du produit utiliser les **Eléments de Protections Individuelles** adéquates.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures individuelles de protection en utilisation normale :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE n°1907/2006, annexe II

- Manipuler avec les équipements de protection individuels (lunettes de sécurité, gants, masques anti-poussières de classe FFP3 selon NF EN 149, chaussures de sécurité).

Limites d'inhalation :

Composés de magnésie : 10 mg / m³ OSHA pour 8 heures (TWA).

Composés d'alumine : 5 mg/m³ - OSHA - 10 mg/m³ ACGIH
6 mg/m³ alvéolaire, MAK pour 8 heures (TWA)
10 mg/m³ France pour 8 heures (VME)

Composés d'oxyde de chrome : 0.5 mg/m³ de Cr III, ACGIH – MAK et OSHA (TWA).

Mesures spéciales de protection : Manipuler dans des locaux ventilés, bien aérés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Granulat	Odeur :	Inodore
Densité sur poudre :	2.7 / 3.1 t/m ³	Solubilité dans l'eau :	Produit non soluble
Couleur :	Vert/noir	Humidité :	< 1 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité physique : Néant.
Réactivité chimique : Néant.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet sur la peau : Aucun.
Effet sur les yeux : Peut être abrasif par friction.
Effet par inhalation : Effet nocif pouvant résulter de l'inhalation répétitive de poussières.
Effet par ingestion : Nocif.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Comportement : Dégradabilité : stable.
Biodégradabilité : stable.
Ecotoxicité : Pas de données disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination : Matériau à base d'oxyde de chrome pouvant relarguer par lixiviation des traces d'oxyde de chrome et de chrome hexavalent. L'élimination du produit et des sous produits de nettoyage doit être fait dans un centre de stockage de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Précautions de déchargement : Pour le vrac : Eloigner le personnel de la zone d'évolution et de vidange de la benne. Ouvrir les portes arrière à l'aide d'un dispositif mécanique ou hydraulique de commande à distance.
Dispositions réglementaires Néant.
Dispositions particulières Néant.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Aucune Phrase R

16. AUTRES DONNEES

Les informations contenues dans cette fiche sont les éléments connus par VALOREF au moment de la livraison du produit. Elles ne peuvent se substituer aux consignes d'utilisation d'hygiène et de sécurité spécifiques à l'entreprise et au processus de fabrication dans lequel le produit est utilisé.
La responsabilité de VALOREF ne saurait être engagée en cas d'accident ou d'incident suite à l'utilisation ou à la non utilisation de ces informations.